



ROTARY CLUB DE BEYROUTH

Doyen du District 2452

**UNIS POUR
FAIRE
LE BIEN**

LE BULLETIN

Volume 95 N°18
Année Rotarienne 2025 – 2026

Réunion du lundi 19 janvier 2026, Conférence du PP. Samir Hammoud, Le Gabriel à 18h

Président du R.I. :	Francesco Arezzo
Gouverneur du District :	Peter Ashdjian
Déléguée du Gouverneur :	Randa Zaouk
Assistant du Gouverneur :	Joe Boulos
Président du RC Beyrouth :	Antoine Sacy
Secrétaire du RC Beyrouth :	Labib Nasr

Devise du Président du RI pour l'année 2025-2026 : 'Unis pour faire le bien'

LE PROTOCOLE

Étaient présents

23 Rotariens du RCB

ABBOUD Mayssa	BOULOS ROSY	HAMAM Mimi (PP)	NASR Labib
ABBOUD Nabil (PP)	CODSI Reine (PP)	HOCHAR Gaston	NASR Samir (PE)
AMATOURY Antoine (PP)	DAOUD Aida (PP)	KALDANY Savia (PP)	SAADE Riad (PP)
ARIS Toufic (PP)	DEBAHI Pierre (PP)	MAHMASSANI Malek (PP)	SACY Antoine (P)
ASHI Roger (PP)	DOUAIDY Mounir (IPP)	MEOUCHY Rita (PP)	TEYROUZ Naim
BASSIL Elie	GHANDOUR Misbah	NASR Elias	

Rotariens Visiteurs

- PDG M. Georges Azar ;
- PDG M. Farid Gebran ;
- P Abdallah Najjar, SH M. Kamal Katra et PP Michel Jallad du Rotary Club Metn ;
- PP Joe Kanaan et M. Rifaat Jabri du Rotary Club Cedars ;
- PP Joe Hatem du RC Baabda ;
- P Sami Ghaddar et son épouse, PP Sabah Ghaddar, ainsi que PP Ali Bahsoun du RC Saïda ;
- M^{me}. Béline Kesrewani du RC Beirut Center et son époux ;
- PP Rabab Safieddine du RC Beirut Cosmopolitan, invitée de PP. Mimi Hamam ;
- PP Ibrahim Daher du RC Paris.

Invités

- 6 invités de PP. Samir Hammoud : L'Ex-Ministre Khaled Kabbani, l'Ex-Ministre Abdul Muttaleb Hennawi, M. Saëb Salam, M^e Saëb Matraji, M. Salim Chaar et M. Majed Mneimneh ;
- M^e Chucric Khoury, invité de P Antoine Sacy ;
- M. Fady Amatoury, invité de PP Antoine Amatoury ;
- M. Samir Tawilé, invité de PP. Nabil Abboud ;
- M. Ala'a Khannak, invité de IPP Mounir Douaidy ;
- M^{me} Marie-Thérèse Arwachan, M. Philippe Yared, et M. Elie Kamar, invités de PP. Savia Kaldany ;
- M^{me}.Joumana Saddi, invitée du SH Labib Nasr ;
- Dr Elie Assaf, M. Fouad Khoury, M. Roger Melki et M^{me} Nada Melki, invités de SE Samir Nasr.

Conjoints

- M^{me} Nawal Hammoud épouse de PP Samir Hammoud ;
- M. Antoine Méouchy époux de PP Rita Méouchy ;
- M. Nicolas Kaldany époux de PP Savia Kaldany ;
- M^{me} Zeina Debahi épouse de PP Pierre Debahy.

Annonces

Prochains événements du Club

- Vendredi 23 et Lundi 26 Janvier 2026 : 'District Awards & Citation Tutorial' – 'On line session' par May Khodr 18h00 ;
- Lundi 26 Janvier 2026 : Déjeuner Camaraderie, Hôtel Palm Beach à 13h30 ;
- Vendredi 30 Janvier 2026 : 'Virtual District Public Image Seminar' à 17h45 ;
- Lundi 2 Février 2026 : Fête du Club. Détails à communiquer ultérieurement ;
- Vendredi 6 Février 2026 : « District Membership Seminar, Harissa de 9h30 à 14h30 ;
- Lundi 9 Février 2026 : Réunion annulée - Fête de Saint Maron ;
- Lundi 23 Février 2026 : Iftar des Makassed.

Évènements à venir :

Du 21 au 23 Mai 2026 : Conférence District à Larnaca.

Courrier Reçu :

Le calendrier de tous les évènements du Rotary envoyé par PP Samar Saab.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

C'est à l'hôtel Le Gabriel que le RCB a accueilli le PP Samir Hammoud pour donner une conférence en langue arabe sur 'La loi sur la restructuration financière et la restitution des dépôts'.

Après les annonces faites par la cheffe du protocole, la PP Savia Kaldany, l'Ancien Président de la commission de contrôle des banques et Conseiller du ministre des Finances, le PP Samir Hammoud, a été présenté par le P Antoine Sacy. *(CV complet du PP S. Hammoud en pièce jointe)*



En raison de l'importance et de la complexité de ce sujet, le Club a obtenu les grandes lignes de cette conférence du PP S. Hammoud afin d'assurer une transmission claire et fidèle aux lecteurs du Bulletin hebdomadaire du [Rotary Club de Beyrouth](#).

LA LOI SUR LA RESTRUCTURATION FINANCIÈRE ET LA RESTITUTION DES DÉPÔTS PP SAMIR HAMMOUD

1) Données :

- * Passer du déni à la prise de décision.
- * Comparer à la réalité actuelle et non à une alternative idéale.
- * Loi complémentaire au secret bancaire et à la loi sur la résolution bancaire (BRL).

2) Parties prenantes :

1- Déposants | 2- Banques | 3- BDL | 4- Ministère des Finances | 5- FMI

3) Écart :

Actifs nets négatifs, courants et non courants.

4) Principes fondamentaux de la loi :

- * Viabilité de la dette → Plafond de la dette par rapport au PIB.
- * Évaluation de la qualité des actifs (AQR) → Norme internationale et réalisée par des cabinets d'audit internationaux. - Hiérarchie des créances (conformément à la loi de résolution bancaire de la République bulgare).
- * Mesures correctives relatives aux anomalies ou irrégularités des dépôts.

5) Sources de remboursement :

- * Actifs liquides disponibles à la Banque du Liban et dans les banques.
- * Rendements des actifs non liquides à la Banque du Liban et dans les banques.
- * Produit de la liquidation des actifs non courants à la Banque du Liban et dans les banques.
- * Augmentation possible de la base monétaire (M1 + M2).

6) Redressement du système bancaire :

- * Recapitalisation de la BDL conformément à l'article 113 du MCC.
- * Recapitalisation des banques conformément à la réglementation de la BDL et aux exigences de Bâle.

7) Approche individuelle vs. Approche globale de la crise :

- * Approche globale → Un seul déposant par système.
- * Approche individuelle → Un seul déposant par banque.

8) Risque de défaut :

- * Le déficit correspond à l'actif net négatif.
- * Les passifs sont partiellement couverts par les actifs.
- * Le déficit est couvert par la présente loi.
- * Le risque est intégré à la valeur des rendements et du produit de la liquidation des actifs.

9) Couverture du déficit :

- * Contribution du ministère des Finances jusqu'au plafond de soutenabilité de la dette.
- * Contribution des banques pour couvrir la dépréciation des actifs.
- * Contribution des déposants en cas d'actifs irréguliers.

10) Écart estimé :

- * Trésorerie | Or | Autres actifs | Obligations du ministère des Finances | Soutien du ministère des Finances
- * Moins la contribution des banques. Résultats de l'AQR.
- * Solde à assumer par les déposants en cas d'irrégularités. Les montants en trésorerie et en or sont estimés de manière prudente.
- * Les anomalies sont susceptibles de donner lieu à des litiges.

11) Actifs des banques pour couvrir leur contribution :

1- Trésorerie | 2- Euro-obligations | 3-Immobilier | 4-Portefeuille de prêts

12) Irrégularités relatives aux actifs (toutes supérieures à 100 000 \$) :

- * Intérêts de 2016 à 2019 → jusqu'au solde du compte
- * Retraits et virements de fonds à compter du 17/04/2019 → Frais de compensation de 30 %
- * Conversion de L.L. en \$ ou augmentation des soldes (à comptabiliser en \$) :
 - L.L. 50.000 \$ pour les années 2019-2020 ;
 - L.L. 35.000 \$ pour l'année 2021 ;
 - L.L. 30.000 \$ pour 2023 → aujourd'hui.
- * Bonus et dividendes excessifs → Frais de compensation de 30 % sur 5 ans.
- * Prêts en \$ réglés en L.L. supérieurs à 750.000 \$: Frais de 30 % sur 5 ans.

La réunion s'est achevée à 19h30.




